

Il a peur d'avoir peur pour son avenir!



Michel Gareau

À la lecture de la plainte parue dans le journal La Presse du 6 octobre 2009, je voudrais reconforter M. Alexis Gagné-Lebrun enseignant en physique au cégep de Saint-Hyacinthe.

Monsieur Gagné-Lebrun, tout d'abord en tant que jeune travailleur depuis quatre ans vous avez comme dit l'expression, un pied dans la porte. Nous, les retraités, quand nous avons commencé à travailler, il y a maintenant 30 ans et plus, il n'y avait pas, pour plusieurs parmi nous, de permanence et de protection comme vous connaissez aujourd'hui. Pour garder notre emploi, nous devons travailler à l'entière satisfaction de notre employeur ou avoir de bonnes relations. Alors patience, le temps et le nombre d'élèves finiront par améliorer votre sort.

Quand vous examinez les débats sur les finances publiques et les régimes de retraite, vous avez peur pour votre avenir. Nous, ce n'est pas de notre avenir dont nous avons peur, mais bien de notre présent. Toutes les années pendant lesquelles nous avons travaillé et trimé au service de l'État, nous avons épargné, année après année avec la promesse de recevoir une rente de retraite pleinement indexée. En plus des sommes versées en cotisation, le gouvernement retenait un montant égal qu'il aurait dû pratiquement verser à notre fonds de retraite. Ce montant faisait partie de ce qui est convenu d'appeler, par euphémisme, les bénéfices marginaux! Or voici la surprise ! Le gouvernement a investi nos épargnes dans ce qu'on appelle les infrastructures : routes, écoles, hôpitaux, etc., dont vous bénéficiez jusqu'à maintenant!

Si le fonds de retraite dans lequel tous les retraités ont contribué avait été investi au lieu d'être dépensé, les retraités auraient un capital plus que suffisant pour leur rente de retraite. Pour être un peu plus concret, je me permets de vous donner un exemple réel. Ce n'est pas le pire des cas ni le meilleur, mais ça donne une idée.

Le calcul de la valeur du fonds est formé des cotisations annuelles versées par l'employé pendant 29 ans + la contribution que l'employeur aurait dû verser + le rendement sur investissements publié par la CDPQ. (Caisse de dépôt et placement du Québec)

Résultat : En 2007 le fonds valait 887 843,94 \$ pour une **rente** annuelle de 31 350,00 \$.
Donc en 2007 la **rente** ne représentait que 3,05 % du capital amassé.

En 2008, malgré les pertes, le fonds valait 630 711,36 \$ pour une rente annuelle de 31 702,26 \$. Donc en 2008 la **rente** ne représente que 5,03 % du capital amassé.

Conclusion : Si, en 2009, le rendement sur investissement ne dépassait que de quelque peu le 5,03 %, la totalité de la rente serait entièrement couverte uniquement par le rendement et la valeur du fonds resterait inchangée.

Note : Le rendement moyen publié par la CDQP depuis 1966 à 2008 inclusivement est de 8,94 %.

Autre note : Si le retraité et son conjoint devaient décéder maintenant, la totalité du solde de son fonds serait versé entièrement au fonds de retraite commun. Bel héritage n'est-ce pas!!!

Question : Qui paie quoi à qui?

La morale de ce fait réel est que nous, les retraités d'aujourd'hui, avons épargné plus que suffisamment pour la rente de retraite que nous recevons. Vous aussi, tout comme nous, vous devrez épargner pour la **vôtre**. Je suis d'accord avec l'idée de geler vos cotisations, mais il faudrait aussi geler le montant de vos rentes à **vous** et non pas le montant des rentes de ceux qui ont déjà payé pour recevoir **la leur pleinement indexée**. Le niveau de vie de la génération actuelle (je présume que vous parlez des retraités) a été bâti sur une période de 30, 40 et même 50 ans.

Quand vous serez rendu à cette période de votre vie, je suggère que vous remettiez votre lettre à vos petits-enfants qui s'empresseront de la faire publier dans un journal quelconque. **Ce sera toujours d'actualité** d'autant plus si vous n'avez pas suffisamment cotisé.

Quant aux dépenses prévues pour les routes (Ex. autoroute 30), les hôpitaux (Ex. St-Luc et le CHUM), les universités et les cégeps, etc., je doute sérieusement que ce ne soient les retraités d'aujourd'hui (et peut-être même aussi ceux de demain) qui en bénéficieront!

Sur ce, je vous souhaite bonne chance et bonne carrière..., et à la fin, bonne et prospère retraite.

Michel J. Gareau
Retraité

18 octobre 2009